



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AGRI • NUMÉRO 113 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 25 octobre 2018

—
Président

M. Pat Finnigan

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le jeudi 25 octobre 2018

• (0845)

[Traduction]

Le président (M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.)): Je souhaite la bienvenue à tout le monde pour notre séance écourtée de ce matin.

Conformément à l'article 108 du Règlement, nous poursuivons notre étude des défis en santé mentale auxquels sont confrontés les agriculteurs, éleveurs et producteurs canadiens.

Nous recevons des témoins par vidéoconférence et d'autres par téléconférence.

Via téléconférence, nous accueillons deux représentants de la Manitoba Farm and Rural Stress Line, soit Janet Smith, gestionnaire de programme, et Kim Hyndman-Moffat, conseillère.

Je crois que la communication par vidéoconférence n'a pas encore été établie. Nous allons donc débiter par nos témoins via téléconférence.

Pouvez-vous partir le bal, madame Smith? Vous avez un maximum de sept minutes.

Mme Janet Smith (gestionnaire de programme, Manitoba Farm, Rural & Northern Support Services): Merci de nous donner l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Janet Smith et je suis gestionnaire de programme pour l'agence Manitoba Farm, Rural & Northern Support Services. Je suis accompagnée de Kim Hyndman-Moffat qui est conseillère et formatrice. Nous voulons présenter au comité permanent un aperçu lui permettant de mieux comprendre notre programme et la façon dont il contribue à répondre aux besoins des agriculteurs de notre province en matière de santé mentale. Nous allons également essayer de cerner les besoins, les pratiques exemplaires, les ressources déployées et les lacunes à combler tout en vous adressant nos recommandations.

L'agence Manitoba Farm, Rural & Northern Support Services (MFRNSS) a ses bureaux à Brandon, carrefour agricole du Manitoba. Nous fournissons également des services externes via la clinique de santé communautaire Klinik à Winnipeg. Nous offrons nos services depuis 2000 grâce au financement de notre ministère de la Santé provincial. Nous offrons gratuitement et en toute confidentialité de l'information, du soutien, des conseils et des aiguillages aux agriculteurs ainsi qu'aux Manitobains des régions rurales et nordiques. Notre counselling est accessible par téléphone et en ligne. Tous les membres du personnel ont des antécédents professionnels à la fois en matière de counselling et d'agriculture. Nous menons également des initiatives de sensibilisation et de rayonnement en plus d'offrir un programme de formation de bénévoles et un groupe mensuel de soutien pour le deuil consécutif à un suicide.

Le Comité a entendu les témoignages de nombreux intervenants au sujet des défis auxquels sont confrontés les agriculteurs d'aujourd'hui. Les longues heures de travail, l'isolement, les fluctuations du marché, l'insécurité financière, les maladies des cultures et du bétail, et les aléas de la météo ne sont que quelques-uns des facteurs que les agriculteurs ne contrôlent pas. L'agriculture est de par sa nature même une activité risquée, et les agriculteurs ont leur lot de stress. Cependant, lorsque ce stress perdure trop longtemps sans être maîtrisé, il peut se transformer en détresse.

Des recherches récentes menées à l'Université de Guelph ont démontré que les agriculteurs canadiens doivent composer avec des niveaux de stress élevés et risquent davantage la dépression, l'anxiété et l'épuisement professionnel que la population en général. Les agriculteurs sont aussi peu enclins à demander de l'aide en raison d'une variété de facteurs, y compris les préjugés, le stoïcisme du milieu, le manque d'accès à des services de santé mentale dans de nombreuses régions rurales, et une mauvaise compréhension du processus de counselling et de l'aide qu'il pourrait leur apporter.

Bien qu'il n'existe actuellement aucune recherche canadienne sur les suicides en milieu agricole, nous sommes d'avis que les agriculteurs constituent un groupe à risque étant donné leurs niveaux de stress élevés, leur faible propension à demander de l'aide et l'accès facile à des moyens de mettre fin à leurs jours, comme les armes à feu, les pesticides et même les renversements de tracteur. Nous savons malheureusement qu'il y a de nombreux suicides à la ferme qui ne sont pas publiquement désignés comme tels.

• (0850)

Mme Kim Hyndman-Moffat (conseillère, Manitoba Farm, Rural & Northern Support Services): Notre programme est géré par les agriculteurs et pour eux. Les recherches menées par l'Association canadienne de sécurité agricole en 2005 et l'Université de Guelph en 2016 ont conclu que lorsqu'un agriculteur demande de l'aide, il est essentiel qu'il puisse parler à une personne qui connaît bien l'agriculture. Les agriculteurs qui nous appellent commencent souvent par les deux mêmes questions: « Est-ce que c'est confidentiel? » et « Êtes-vous agriculteur? » Nous pouvons répondre par l'affirmative à ces deux questions.

Sur le plan de la pratique clinique, nos conseillers sont bien formés et nous font bénéficier d'un large éventail de compétences professionnelles. Tous nos employés ont obtenu leur certificat en counselling d'urgence de l'Association américaine de suicidologie, ont suivi une formation intensive de counselling en cas de crise et d'intervention face au suicide, et profitent régulièrement de la supervision des professionnels du centre Klinik.

Nous avons adapté ou conçu de nombreux outils axés sur la santé mentale des agriculteurs. Il s'agit notamment de l'ouvrage « Difficult Times: Stress on the Farm », des ateliers « Sleepless in Manitoba », et de « Calm in the Storm », une application gratuite de gestion du stress. Notre site Web fournit de l'information sur nos services et donne accès à notre clavardage en direct, l'un de nos services qui gagnent le plus en popularité.

Nos dépliants et nos cartes d'aide sont distribués dans toute la province, et nous participons à des salons commerciaux et à des conférences sur l'agriculture et la santé mentale au cours desquels nous tenons un stand ou prenons la parole. Nous sommes également actifs sur les réseaux sociaux. Bref, nous mettons tout en oeuvre pour rencontrer les agriculteurs là où ils sont en vue de leur communiquer des messages qui les interpellent vraiment.

Le Comité a pu entendre parler de différents programmes et services en santé mentale destinés aux agriculteurs de toutes les régions du pays. Il s'agit notamment des excellents efforts de sensibilisation de Do More Ag, des recherches menées à l'Université de Guelph sur la santé mentale des agriculteurs et de la formation qui sera bientôt offerte en la matière, et des programmes de soutien par les pairs mis en place au Québec. Bien que tous ces programmes soient fort intéressants, nous en sommes encore au Canada à une mosaïque disparate de services en santé mentale axés sur l'agriculture, particulièrement en ce qui a trait aux services directs.

Pour ce qui est des lignes d'écoute téléphonique pour les agriculteurs, la nôtre est la seule au Canada qui emploie exclusivement des conseillers ayant un bagage agricole. Nos services d'écoute téléphonique et de clavardage sans frais sont offerts uniquement au Manitobains.

Les autres obstacles qui se dressent devant nous sont en grande partie attribuables à la quantité limitée de ressources à notre disposition. Ainsi, nous ne pouvons pas offrir nos services 24 heures par jour, sept jours par semaine. Nous ne pouvons pas non plus apporter du soutien via SMS ou textos. Enfin, nous disposons de fonds limités pour la promotion de nos services et la sensibilisation.

Mme Janet Smith: Nous appuyons les recommandations adressées à votre comité par Andria Jones-Biton de l'Université de Guelph, à savoir la création d'un réseau canadien pour la santé mentale des agriculteurs; un volet de financement fédéral pour la recherche en santé mentale dans le milieu agricole; et des programmes de formation fondés sur des données probantes pour les agriculteurs et les travailleurs de première ligne.

Nous aimerions aussi ajouter à cette liste nos propres recommandations. Il faudrait que des programmes d'aide aux agriculteurs soient offerts dans chaque province sur le modèle des programmes d'aide à l'emploi — comme c'est le cas actuellement à l'Île-du-Prince-Édouard — de telle sorte que les agriculteurs aient accès à des services de counselling en personne auprès de professionnels ayant une formation agricole. Il convient également de mettre sur pied des groupes de soutien par les pairs, en ligne et en personne, à l'intention des agriculteurs de chaque province. Il faudrait enfin mettre au point une application spécialement conçue pour les agriculteurs en matière de santé mentale.

Voilà qui m'amène à la principale recommandation que nous souhaitons vous adresser. Il convient d'assurer le financement d'un service de lutte contre le stress en milieu agricole, incluant une aide par téléphone, par clavardage et par textos, qui serait accessible 24 heures par jour, sept jours par semaine dans chacune des provinces en faisant appel à des conseillers possédant un bagage agricole.

En résumé, les agriculteurs veulent avoir accès à toute la gamme de services qu'ils méritent et dont ils ont besoin pour répondre à leurs préoccupations particulières en matière de santé mentale. Les agriculteurs de toutes les régions du Canada devraient pouvoir en bénéficier. Ces services devraient être gratuits, confidentiels et offerts par des gens qui comprennent bien l'agriculture et le vécu d'une famille agricole moderne. Entre autres programmes, nous avons désespérément besoin d'un service national de lutte contre le stress doté de tout le financement nécessaire pour aider les agriculteurs canadiens en situation de crise.

Merci de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui. Nous serons vraiment ravies de répondre à vos questions ou d'entendre vos observations.

Le président: Merci, mesdames Smith et Hyndman-Moffat.

Comme nous n'avons pas encore été en mesure d'établir la connexion par vidéoconférence, nous allons débiter dès maintenant la période consacrée aux questions. Lorsque nos autres témoins se joindront à nous, nous pourrions nous interrompre...

[Français]

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le président, j'invoque le Règlement avant de commencer.

Si ces témoins se joignent à nous après que j'aurai fini mon tour, pourrions-nous leur poser au moins une question lorsqu'ils seront présents? Si tout le monde est d'accord, je prendrai un peu moins de temps maintenant afin d'en avoir plus tard. Je peux ne prendre que cinq minutes maintenant, pour que nous puissions avoir une question à poser à l'autre groupe tout à l'heure.

● (0855)

Le président: C'est parfait. Merci beaucoup.

Allez-y, monsieur Berthold.

M. Luc Berthold: Je vous remercie beaucoup de vos témoignages, mesdames Smith et Hyndman-Moffat.

Parmi plusieurs éléments que nous avons constatés au fil des réunions — et vous en avez fait mention pendant votre présentation, madame Smith —, nous avons constaté qu'il existait plusieurs programmes disparates d'une province à l'autre. Le Québec agit d'une certaine façon, le Manitoba d'une autre, l'Île-du-Prince-Édouard d'une troisième, et le reste. En bref, il y a autant de façons différentes d'intervenir qu'il y a de provinces.

Il est ressorti dès le début de cette étude que le gouvernement fédéral et le ministère de l'Agriculture n'ont pas de véritable mandat en matière de santé mentale des agriculteurs. Selon vous, quel rôle doivent réellement jouer le ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire et le gouvernement fédéral? Doit-on laisser la question de la santé mentale des agriculteurs aux provinces puisqu'elles ont le mandat de s'occuper de la santé de leurs citoyens? Est-il nécessaire d'avoir un programme national dans ce domaine?

[Traduction]

Mme Kim Hyndman-Moffat: C'est une excellente question. Je dois avouer que je ne connais pas vraiment tous les rouages du système politique lorsqu'il s'agit d'établir les budgets et de répartir les fonds pour la santé mentale. Cela étant dit, je crois qu'il serait possible d'opter pour un modèle hybride qui relèverait à la fois des provinces et du fédéral. Comme nous sommes mieux au fait des différents enjeux à titre d'intervenants provinciaux, il faudrait tout au moins que nous soyons consultés au sujet des besoins particuliers des agriculteurs de notre province et des moyens à privilégier pour leur offrir des services. Je crois que l'on pourrait envisager la mise en place d'un service national que tous les agriculteurs du Canada pourraient rejoindre au même numéro afin qu'on les oriente vers les services offerts dans leurs régions respectives.

[Français]

M. Luc Berthold: En quoi est-ce que la responsabilité de mettre en place un tel service revient-elle au gouvernement fédéral, madame Smith?

[Traduction]

Mme Janet Smith: Je pense que le gouvernement fédéral pourrait faire montre de leadership en collaborant avec les provinces pour assurer la mise en oeuvre des services nécessaires pour les agriculteurs canadiens. Si l'on ne procède pas à une évaluation des besoins, on ne pourra sans doute pas déterminer quel est le meilleur modèle possible.

Lorsque nous avons amorcé nos activités, il existait des lignes d'écoute pour les agriculteurs en détresse dans toutes les régions du pays. Bon nombre d'entre elles étaient financées par le ministère de l'Agriculture de la province ou par un regroupement d'agriculteurs. Tous ces programmes, à l'exception de celui de la Saskatchewan et du nôtre, ont disparu depuis.

La viabilité financière de ces programmes provinciaux est un aspect primordial à garder à l'esprit. Comme notre programme est financé par le ministère de la Santé, il est en quelque sorte intégré aux services provinciaux en santé mentale, si bien qu'on ne peut pas le démanteler aussi facilement que s'il s'agissait par exemple d'un programme financé par une organisation non gouvernementale indépendante ou par le ministère de l'Agriculture, lequel est toujours doté d'un budget moins considérable.

Je ne sais pas si cela répond bien à votre question, mais je pense qu'il faudrait procéder à une étude de faisabilité et à une évaluation des besoins pour déterminer les rôles respectifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

[Français]

M. Luc Berthold: Vous répondez effectivement à ma question, car vous soulevez un sujet très précis: le rôle du gouvernement fédéral en matière de santé mentale, compte tenu des différentes compétences provinciales. Agriculture et Agroalimentaire Canada doit-il mettre en place des normes et des façons de faire?

C'est la question que le Comité en est à se poser après avoir pris connaissance de nombreux témoignages et de belles expériences comme la vôtre. Dans votre cas, votre service d'assistance téléphonique fait appel à des agriculteurs et à des gens qui ont une formation ou de l'expérience en agriculture pour répondre aux problèmes des agriculteurs. C'est un élément essentiel parce qu'il est difficile de se mettre dans la peau d'un agriculteur quand on n'a jamais fait d'agriculture.

Un des éléments dont nous parlons, et que je rappelle souvent aux gens qui ne sont pas du domaine de l'agriculture, est qu'un

agriculteur n'a nulle part ailleurs que sa ferme où aller le soir après sa journée de travail. Cette situation est assez unique. Il est possible que certains propriétaires de petites ou moyennes entreprises vivent la même chose, et eux aussi connaissent beaucoup de stress. Cependant, c'est la norme chez les agriculteurs.

En terminant, monsieur le président, vous vous rappelez que nous avons ajourné le débat sur la motion invitant le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire à comparaître. Je me demande si mes collègues ont changé d'idée à ce sujet et s'ils acceptent maintenant que nous invitions le ministre à venir discuter de cette question précise? Voulez-vous que nous reprenions ce débat?

● (0900)

Le président: Y a-t-il consentement pour reprendre le débat?

Des députés: Non.

Le président: Il semble qu'il n'y ait pas de consentement.

Merci, monsieur Berthold.

M. Luc Berthold: Monsieur le président, je ne demande pas un vote. Je veux simplement m'assurer que les députés d'en face ne veulent effectivement pas que les membres du Comité reviennent sur le sujet.

[Traduction]

Le président: Est-ce que quelqu'un souhaite débattre à nouveau de cette motion qui a été présentée l'autre jour?

Non, il n'y a pas consentement.

[Français]

Merci, monsieur Berthold.

[Traduction]

Monsieur Longfield, vous avez six minutes.

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Merci.

Merci pour cet exposé que vous nous avez présenté depuis Brandon au Manitoba.

Merci également pour les bons mots au sujet de Guelph. C'est ma circonscription, et je sais que Mme Jones-Bitton ne ménage pas ses efforts dans ce dossier.

Vous avez vraiment ciblé un enjeu essentiel, et M. Berthold l'a fait également, en parlant des questions de compétence provinciale dans le contexte d'une plateforme numérique qui serait nationale.

La Société pour les troubles de l'humeur du Canada collabore depuis Guelph avec l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de l'Alberta à la mise en place d'une plateforme numérique en santé mentale. Dans le cadre de l'accord sur la santé, nous avons également des ententes bilatérales avec la plupart des provinces pour les services de santé mentale.

Je note que vous offrez uniquement vos services au Manitoba via votre numéro 877. J'ai visité votre site Web pour voir vos différentes plateformes et les services que vous offrez aux agriculteurs manitobains. Nous sommes aux prises avec un problème grave qui touche l'ensemble du Canada et affecte tous les secteurs. Est-ce que vos services sont également limités aux agriculteurs, ou est-ce que d'autres Manitobains peuvent aussi avoir accès aux services de santé mentale qu'offrent votre organisation et votre clinique?

Mme Janet Smith: Merci pour la question.

Comme notre nom l'indique, nous offrons des services de soutien en milieu agricole, rural et nordique. Il y a sans doute 70 % de nos appels qui proviennent des régions rurales du Manitoba.

Notre programme est provincial. Étant donné les budgets à notre disposition, nous sommes accessibles du lundi au vendredi de 10 heures à 21 heures. Nous offrons des services d'écoute téléphonique et de clavardage en direct à toutes ces populations.

Il y a bien des gens de l'extérieur de la province qui nous demandent comment ils peuvent avoir accès à nos services et si notre numéro sans frais et notre clavardage en direct ne sont accessibles qu'aux gens du Manitoba. Cependant, comme notre financement nous vient de la province, nos services sont offerts uniquement aux Manitobains.

Je sais que le besoin existe partout au pays. Je voudrais bien que nous disposions des ressources nécessaires pour le combler.

M. Lloyd Longfield: Comment pourrait-on étendre vos services à l'ensemble du Canada? Notre pays s'étale sur six fuseaux horaires.

Vous n'offrez pas le service 24 heures sur 24, mais la Colombie-Britannique pourrait se charger d'une portion de la journée pendant que Terre-Neuve s'occuperait d'une autre. Il faudrait pour ce faire trouver un moyen de coordonner adéquatement les activités de compétence provinciale et fédérale. C'est ce que j'essaie d'envisager.

Mme Janet Smith: Il existe des modèles dont nous pouvons nous inspirer.

Services de crises du Canada accomplit un travail formidable avec son service national de prévention du suicide où les appels et les clavardages arrivent à une base centrale avant d'être acheminés au premier service disponible dans le réseau. C'est l'un des modèles possibles.

On pourrait aussi envisager la mise en place de lignes d'écoute téléphonique dans chacune des provinces, ou bien dans des zones ou des régions qui s'occuperaient par exemple de trois provinces. Il y a aussi la possibilité d'établir une ligne d'écoute centralisée, ou plusieurs en fait étant donné la diversité linguistique de notre pays — et nos deux langues nationales tout particulièrement — qui générerait tous les appels liés au stress en milieu agricole. Cela s'inspirerait davantage du modèle des lignes d'écoute pour les jeunes.

M. Lloyd Longfield: Tout indique qu'une grande partie de la valeur ajoutée que procurent vos services vient de l'apport d'agriculteurs qui suivent une formation en counselling en cas de crise. Comment parvenez-vous à recruter des agriculteurs pour votre programme?

Mme Kim Hyndman-Moffat: Je suis moi-même formatrice bénévole. Nous offrons une formation intensive de trois mois en counselling en cas de crise aux gens qui posent leur candidature. Nous prenons toutes les dispositions nécessaires pour vérifier les références professionnelles et personnelles ainsi que l'existence d'un casier judiciaire.

Nous recevons les candidats en entrevue et procédons à une présélection en nous assurant qu'ils viennent du milieu agricole et qu'ils désirent vraiment aider les gens, écouter ce qu'ils ont à dire et faire montre d'empathie. Pour ceux qui vont passer à l'étape suivante en travaillant à l'une de nos trois lignes d'écoute pour la lutte contre le stress en milieu agricole et rural au Manitoba, nous nous assurons qu'ils comprennent très bien les besoins et les enjeux des agriculteurs d'aujourd'hui.

Il y a de nombreuses mesures de soutien pour ces bénévoles qui se joignent à nous. Ils bénéficient régulièrement d'une excellente supervision clinique, et sont vraiment des actifs précieux pour notre organisation.

● (0905)

M. Lloyd Longfield: Formidable. Merci.

J'ai une dernière question, car il ne me reste que quelques secondes. Comment évaluez-vous vos résultats? Est-ce en fonction du nombre d'appels? Faites-vous un suivi pour savoir si les gens se portent mieux après avoir bénéficié de vos services de counselling?

Mme Janet Smith: C'est difficile avec des services de counselling en cas de crise, car il est possible que l'on ne parle à une personne qu'une seule fois. Nous avons aussi des habitués, si je puis dire, qui nous appellent un certain nombre de fois pendant une période donnée, ce qui nous permet de mieux suivre l'évolution de leur situation.

M. Lloyd Longfield: Merci beaucoup.

Le président: Malheureusement, vous n'avez plus de temps. Merci, monsieur Longfield.

Monsieur MacGregor, allez-vous utiliser vos six minutes au complet?

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Je verrai comment les choses se passent...

Le président: Désolé, mais je crois que la connexion vidéo a été établie.

[Français]

Messieurs Tremblay et Roy, je vous souhaite la bienvenue.

Nous passons tout de suite à votre discours, et vous disposez de sept minutes.

M. Gilles Tremblay (professeur chercheur, Réseau Masculinités et Société, Université Laval): Je vous remercie de nous avoir invités. Nous vous avons fait parvenir une présentation PowerPoint en français, dont on nous a dit qu'elle avait été traduite et remise à l'ensemble des membres du Comité.

Dans un premier temps, nous allons préciser qui nous sommes.

Je m'appelle Gilles Tremblay, et cela fait 35 ans que je m'intéresse aux études sur les hommes et les masculinités. J'ai été responsable d'une équipe qui s'appelait Masculinités et Société, et je suis maintenant responsable du nouveau Pôle d'expertise en santé et bien-être des hommes au Québec, financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Je possède une grande expertise dans le domaine de la santé mentale des hommes, de leur rapport aux services d'aide et de l'adaptation des services aux réalités masculines.

M. Philippe Roy (professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, Réseau Masculinités et Société, Université Laval): Je m'appelle Philippe Roy, je suis professeur associé à l'Université du Québec à Chicoutimi et au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

J'ai rédigé ma thèse de doctorat sur la masculinité et l'adaptation au stress chez les agriculteurs. Mon travail a remporté le prix du meilleur dossier de doctorat, notamment pour sa pertinence sociale et pour le fait que je donnais une voix aux agriculteurs. Le lien avec la réunion d'aujourd'hui est donc idéal. Ma thèse a également reçu le Prix d'excellence en recherche sur le genre, le sexe et la santé. Comme vous le constatez, ce sujet interpelle la recherche, et nous sommes très contents de voir que le monde politique s'y intéresse aussi.

M. Gilles Tremblay: Comment en sommes-nous arrivés à nous intéresser aux agriculteurs?

L'équipe Masculinités et Société est une équipe de 30 chercheurs avec des partenaires qui sont en pratique, en particulier à la Direction de santé publique de la Montérégie. Quand nous avons consulté nos partenaires au début pour établir les besoins en matière de recherche, l'un des thèmes qui sont ressortis était le besoin de mieux connaître les réalités des agriculteurs, particulièrement sur le plan de leur santé psychologique.

C'est dans ce contexte que M. Roy a décidé de faire sa thèse sur ce sujet. Nous avons aussi soumis une demande de financement, ainsi que des collègues de l'Australie, de la Grande-Bretagne et de l'Ouest canadien, pour mener une étude comparative, mais cette demande a été refusée. Nous avons quand même poursuivi nos efforts, particulièrement en lien avec la thèse de M. Roy.

Nous pouvons vous donner les premiers constats qui ressortent de nos études, puis vous faire part de nos recommandations, le temps étant assez limité.

M. Philippe Roy: Parmi les sources de stress qui ressortent, il y a le paradoxe entre la simplicité de l'agriculture d'autrefois et la complexité de celle d'aujourd'hui, alors qu'un agriculteur ne peut plus faire seul aujourd'hui ce qu'il réussissait à faire avant. Il faut aussi tenir compte des pressions économiques très importantes, et l'on commet souvent l'erreur de s'attacher au revenu d'un agriculteur sans tenir compte de ses dépenses.

Le manque de reconnaissance sociale pose aussi problème. Les agriculteurs sont des gens qui travaillent très fort pour nourrir la population, mais cette dernière manque parfois de reconnaissance à leur égard. N'oublions pas non plus le paradoxe d'être son propre patron et de prendre ses propres décisions tout en n'ayant aucun pouvoir sur certains facteurs déterminants comme la mondialisation, les changements climatiques ou encore les accords d'échanges commerciaux qui font les manchettes ces jours-ci.

Il y a un deuxième constat en lien avec les hommes, la masculinité et la ruralité. Il existe une série de paradoxes et de contradictions avec lesquels les agriculteurs doivent composer. Voici trois exemples qui opposent le travail acharné et un autre élément.

Certains agriculteurs doivent choisir entre le travail acharné et l'engagement paternel. Ainsi, un agriculteur qui travaille avec son père lui dit qu'il va aller chercher sa fille à la garderie. Le père, tout offusqué, lui demande comment il se fait qu'il arrête de travailler pour s'occuper des enfants. Le fils veut être un père engagé comme les autres gars de sa génération, mais il veut aussi travailler fort comme son père lui a montré à le faire. Que dire aussi de l'opposition entre la valorisation du travail acharné et la société de loisirs? Les agriculteurs voient sur leur page Facebook leurs amis qui ne sont pas des agriculteurs parler de leurs vacances, mais eux n'ont pas toujours ce luxe puisqu'ils ont la charge d'animaux vivants. N'oublions pas non plus l'opposition entre un travail physique acharné et le vieillissement et l'usure du corps. Il devient difficile de maintenir une identité positive dans le contexte de ce vieillissement.

Nos recherches nous amènent à faire une troisième observation, précisément en lien avec la demande d'aide chez les agriculteurs. Le travail acharné, l'idée d'une masculinité basée sur la force et ce travail suscitent un sentiment d'autonomie parfois exagéré qui empêche l'agriculteur de demander de l'aide, de se montrer vulnérable ou d'admettre son manque de connaissances dans un domaine donné.

Nous avons noté un écart important entre les agriculteurs qui ont déjà consulté des thérapeutes et ceux qui ne l'ont jamais fait pour des raisons psychosociales. Les gens qui l'ont déjà fait deviennent les meilleurs ambassadeurs, parce qu'ils sont conscients des effets

positifs et des résultats qu'ils en ont retirés. Ceux qui ne l'ont jamais fait font montre de beaucoup de méfiance et de soupçons, et ils remettent les choses en cause. Il y a donc un écart dans la perception du rôle masculin. L'on entend parfois dire qu'il n'est pas très masculin d'aller consulter un thérapeute, mais ceux qui l'ont déjà fait disent que c'est un geste responsable qui les a aidés à devenir plus humains.

[Difficultés techniques]

• (0910)

Le président: Êtes-vous toujours au téléphone, mesdames Smith et Hyndman-Moffat?

[Traduction]

Mme Janet Smith: Oui, nous sommes toujours là.

Le président: Nous allons poursuivre. À vous la parole, monsieur MacGregor. Il vous reste cinq minutes.

M. Alistair MacGregor: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, mesdames Smith et Hyndman-Moffat, d'avoir eu la patience de rester en ligne avec nous.

J'ai vraiment beaucoup aimé votre exposé. Je voudrais que nous nous concentrons sur quelques-unes des choses que le gouvernement fédéral fait déjà. Je pense notamment à Financement agricole Canada et à toute la gamme des programmes de gestion des risques de l'entreprise. De nombreux témoins nous ont dit que les agriculteurs doivent composer avec une grande part d'incertitude. Celle-ci est notamment d'origine financière, avec la fluctuation des prix des produits de base.

Vous avez une grande expertise du milieu agricole, et vous entendez certes toutes sortes de commentaires. Si l'on pense à l'aide offerte actuellement par Financement agricole Canada et via toute la gamme des programmes de gestion des risques de l'entreprise... Y a-t-il des aspects qui pourraient être améliorés, particulièrement lorsqu'il est question de lutter contre les problèmes de santé mentale des agriculteurs?

Mme Janet Smith: Nous pouvons surtout vous parler concrètement des services offerts directement aux agriculteurs en matière de santé mentale. Tous les programmes qui aident les agriculteurs à gérer leur situation financière revêtent une importance capitale. Cela fait partie des principaux problèmes qui nous sont signalés sur notre ligne d'écoute. Il y a souvent un élément financier qui a des répercussions dans tous les aspects de la vie de l'agriculteur: sa vie familiale, sa santé et son bien-être. Toutes les mesures pouvant aider les agriculteurs à survivre à ces tempêtes financières et à toutes les fluctuations qu'ils connaissent sont vraiment cruciales.

Nous ne nous intéressons pas à l'aspect production à proprement parler. Nous intervenons du côté humain de l'équation pour apporter notre appui aux agriculteurs eux-mêmes. Nous sommes donc des vôtres aujourd'hui pour vous dire que les programmes comme le nôtre produisent de bons résultats. Nous tendons la main aux agriculteurs là où ils se trouvent. Le fait que les conseillers que nous avons formés s'y connaissent bien en agriculture est vraiment important pour ceux qui nous appellent ou qui clavardent avec nous. Nous voudrions bien pouvoir en faire davantage en prolongeant nos heures d'accès et en offrant aussi du soutien via les messages texte et les services en personne lorsque cela est possible. Cela fait partie des lacunes que nous avons décelées.

Je ne sais pas si je réponds bien à votre question concernant le rôle de Financement agricole Canada. Toutes ces institutions prêteuses sont importantes pour nos producteurs. Toutes les mesures susceptibles de réduire leur stress financier ont leur importance.

• (0915)

Le président: Monsieur MacGregor, la connexion a été rétablie et nous devons laisser à nos témoins la minute qu'il leur restait pour terminer leur exposé. Vous pourrez ensuite poursuivre avec vos questions.

[Français]

M'entendez-vous maintenant, messieurs Tremblay et Roy?

M. Gilles Tremblay: Oui.

Le président: Très bien. Vous avez une minute pour terminer votre discours.

M. Philippe Roy: Nos recommandations sont globales et interreliées: valoriser l'agriculture; promouvoir la santé mentale, notamment en ce qui concerne les déterminants sociaux; promouvoir l'offre de l'aide spécifique aux genres masculin et féminin; sensibiliser les médecins, les travailleurs de rang et les sentinelles au besoin d'effectuer un dépistage précoce; et adapter les services psychosociaux.

M. Gilles Tremblay: Ces éléments nous apparaissent particulièrement importants. Les services mis en place sont fort intéressants, mais ils ne sont souvent offerts que sur une base très temporaire. Nous peinons donc à les maintenir, même s'ils sont très prometteurs.

Le président: Nous reprenons les questions.

[Traduction]

Ce sera trois minutes, puis une à la fois.

M. Alistair MacGregor: Messieurs Tremblay et Roy, ma question s'adresse à vous.

Vous avez mené des recherches fort intéressantes sur la notion de masculinité et le stoïcisme qui existe dans la communauté agricole. Nous avons par ailleurs obtenu certains résultats positifs pour d'autres professions, notamment chez les membres de nos Forces armées canadiennes et nos premiers intervenants, dans des milieux où régnait une culture du stoïcisme et où l'on se contentait d'encaisser, de s'endurcir et de faire son travail sans parler de ce qui n'allait pas.

Est-ce que les enseignements tirés des changements positifs apportés dans ces professions pourraient nous servir à améliorer les choses au sein de la communauté agricole de telle sorte que nous n'ayons pas à réinventer la roue?

[Français]

M. Philippe Roy: J'ai déjà travaillé avec les Forces armées canadiennes, et j'ai pu constater les ressemblances entre les agriculteurs et les militaires. Dans ces deux cas, ils sont formés pour faire face à l'adversité, quelque forme qu'elle prenne. Par contre, lorsque survient une rupture amoureuse, par exemple, ces gens sont complètement pris au dépourvu.

Il semble donc essentiel de renforcer son côté humain et de reconnaître cette humanité même si l'on est agriculteur et que l'on travaille fort. L'on est humain, et l'on est homme avant d'être agriculteur ou militaire. Il apparaît donc central de normaliser la demande d'aide et de mettre en avant des modèles identitaires et des témoignages qui sont importants.

Voulez-vous ajouter quelque chose, professeur Tremblay?

M. Gilles Tremblay: Du côté des Forces armées canadiennes, il y a eu le cas du général Dallaire. Cela a été un bon exemple de situations difficiles que les hommes peuvent vivre.

Il est important d'aller vers les gens et qu'il y ait des programmes de prévention. Les gens risquent de vivre une séparation. Au Canada et au Québec, cela arrive à la moitié des couples. Que faire dans une telle situation? Il ne faut pas attendre d'être dans un état de grande détresse.

Il faut outiller ces hommes et leur dire qu'ils doivent avoir des connaissances psychosociales, tout comme ils doivent avoir maintenant des connaissances en mécanique ou en informatique. Cela fait partie de la série de connaissances qu'ils doivent avoir. La santé mentale est un domaine souvent mis de côté. Si l'on normalise les choses en disant aux hommes que les connaissances en santé mentale font partie des connaissances normales qu'ils doivent avoir, ils adhéreront plus facilement à cela et l'intégreront à leurs pratiques.

• (0920)

M. Philippe Roy: Ils doivent se dire qu'ils sont encore plus forts avec de l'aide que seuls. Qu'est-ce qu'il vaut mieux faire, s'acharner à essayer de surmonter ses difficultés seul ou aller chercher les bonnes ressources, s'en sortir rapidement et retrouver plus vite un meilleur contrôle sur sa vie?

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur MacGregor.

[Français]

M. Gilles Tremblay: L'expérience québécoise démontre que défaire le stéréotype peut être aussi d'une grande aide.

Le président: Merci, monsieur Tremblay.

M. Gilles Tremblay: Au Québec, la campagne de sensibilisation de prévention du suicide « Demander de l'aide, c'est fort! » est particulièrement intéressante.

Le président: Merci, monsieur Tremblay.

Monsieur Berthold, allez-vous prendre la minute qu'il vous reste?

M. Luc Berthold: Oui, merci beaucoup. Je serai bref.

Bonjour. Je vous remercie d'être ici.

Vos propos ont été très instructifs et j'ai très hâte de prendre connaissance de votre présentation PowerPoint, qui semble contenir beaucoup d'éléments que nous n'avons pas eu le temps d'aborder.

Vous avez parlé de la préparation à une rupture amoureuse ou à toutes sortes de choses. C'est un problème réel dans le monde agricole et dans plusieurs autres domaines. On peut dire que les répercussions sont généralisées chez les hommes qui ne sont pas préparés à ce genre de situation.

Mis à part le monde agricole, n'y aurait-il pas lieu que chaque province offre des outils à tous les jeunes pour qu'ils soient mieux préparés à faire face à ce genre de situation? Ce serait important de le faire. On peut cibler le monde agricole, mais c'est un problème assez généralisé.

M. Gilles Tremblay: Tout à fait.

Les femmes québécoises lisent beaucoup, par exemple, des revues comme *Châtelaine* ou *ELLE Québec*, qui contiennent plusieurs éléments de psychologie 101, si je puis dire, tandis que les hommes lisent généralement *Aventure Chasse Pêche*, *VTT Magazine*...

M. Luc Berthold: Il y a aussi *Québec Science*.

M. Gilles Tremblay: ... mais il n'y a aucun élément...

M. Luc Berthold: Il n'y est pas souvent question de séparation, dans ces revues.

M. Gilles Tremblay: Non, il n'y a pas grand-chose là-dessus, de sorte que les hommes partent souvent de loin.

Le président: Merci, monsieur Tremblay.

[Traduction]

Monsieur Longfield, voulez-vous poser une autre question? Vous avez une minute.

M. Lloyd Longfield: Je suis désolé, mais je n'étais pas prêt à cette éventualité.

Le président: Voulez-vous une minute?

M. Lloyd Longfield: Non, je vais y renoncer. J'ai terminé.

Le président: Monsieur Harvey, vous avez six minutes.

M. T.J. Harvey (Tobique—Mactaquac, Lib.): Je vais partager mon temps.

Je remercie tous nos témoins d'avoir bien voulu participer à notre séance d'aujourd'hui.

Je vais débiter du côté du Manitoba. Croyez-vous qu'il soit nécessaire de réinventer la roue, alors que nous avons des organisations comme la vôtre qui offrent aux producteurs agricoles des services que nous pourrions étendre à l'ensemble du Canada? Si le financement nécessaire était disponible, croyez-vous qu'il serait particulièrement difficile pour une organisation comme la vôtre d'assumer un tel rôle en offrant ses services 24 heures par jour, sept jours par semaine, 365 jours par année?

Mme Janet Smith: Ce serait tout à fait envisageable. Nous serions assurément prêts à y réfléchir. Comme notre financement nous vient actuellement de la province, nous remplissons le mandat qui nous a été confié.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, différents modèles pourraient être considérés, y compris celui misant sur une ou deux lignes nationales pour offrir le service dans les deux langues officielles. Il pourrait aussi y avoir des lignes d'écoute desservant les différentes provinces qui seraient toutes reliées entre elles. Un troisième modèle consisterait en la mise en place dans chaque province de lignes d'écoute qui seraient totalement indépendantes.

Le système actuel ne produit pas de bons résultats, car nous sommes les seuls à avoir recours à des conseillers professionnels qui sont également agriculteurs. Il existe de nombreuses lacunes au pays, si bien qu'une évaluation des besoins s'impose pour cerner les manques à combler et déterminer le modèle qui convient le mieux pour répondre aux besoins des agriculteurs dans chacune des provinces.

M. T.J. Harvey: Si l'on réglait la question du financement et si les gouvernements provinciaux et fédéral pouvaient travailler en collaboration avec l'industrie et des organisations comme la vôtre, croyez-vous qu'il serait préférable d'offrir le service de façon indépendante dans chaque province ou qu'il vaudrait mieux miser sur une organisation centralisée dans une région à forte production agricole de telle sorte que les conseillers soient des gens qui, non seulement viennent du milieu, mais comprennent aussi parfaitement bien les enjeux auxquels sont confrontés les producteurs agricoles?

• (0925)

Mme Janet Smith: Du point de vue de la technologie, de la dotation et des considérations semblables, la mise en place d'une

ligne nationale serait la solution la plus facile à mettre en oeuvre. L'établissement d'une ligne d'écoute distincte dans chacune des provinces serait notamment avantageuse du fait que l'on pourrait tabler sur une meilleure connaissance des réalités régionales et des problèmes et préoccupations que vivent les producteurs locaux.

M. T.J. Harvey: Je vous demande de répondre très brièvement, car je veux laisser un peu de temps à M. Breton. Croyez-vous possible qu'une organisation comme la vôtre puisse s'installer en région rurale, plutôt que dans un grand centre urbain?

Mme Janet Smith: Je pense qu'il est préférable d'être situé en milieu rural pour attirer les professionnels et les bénévoles possédant une expérience concrète dont nous avons besoin pour notre ligne d'écoute.

M. T.J. Harvey: Merci beaucoup.

[Français]

M. Pierre Breton (Shefford, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie également mon collègue. Je ne sais pas si je vais pouvoir récupérer plus tard la minute de M. Longfield.

Monsieur Roy, vous avez attiré mon attention lorsque vous avez parlé de la reconnaissance sociale et de la valorisation de nos agriculteurs. Je pense que c'est l'un des éléments importants. J'en entends beaucoup parler dans mon milieu.

Pourriez-vous nous donner des recommandations? Pourriez-vous nous dire ce que l'industrie et le gouvernement pourraient faire de plus pour redonner confiance à ces gens, qui sont extrêmement importants dans notre société? Ils représentent évidemment une valeur très importante pour le Canada. Pourriez-vous nous donner des pistes de solutions pour qu'ils soient davantage reconnus?

M. Philippe Roy: Je pense que les organismes gouvernementaux se doivent d'adopter, si cela n'est déjà fait, des politiques d'achat local. Par exemple, lors d'un événement où un traiteur est engagé, il faudrait s'assurer que celui-ci fait appel à des fournisseurs canadiens.

M. Gilles Tremblay: Qu'il en fasse la promotion.

M. Philippe Roy: Souvent, il ne s'agit que d'exprimer un peu d'encouragement et de reconnaissance. Il pourrait y avoir des activités de valorisation de l'agriculture. Il faut créer un pont entre les Canadiens et les agriculteurs. À la campagne, les agriculteurs ont l'impression de déranger les gens sur la route lorsqu'ils circulent en tracteur, par exemple quand une personne en vacances les suit dans sa voiture décapotable. Cette personne est en vacances, mais l'agriculteur, lui, travaille. Ce genre de situation suscite de la colère chez les agriculteurs.

Il faut reconnaître cela. Quelque chose, là-dedans, relève de la civilité, mais il y a aussi un aspect politique. En effet, il faut s'assurer que les organismes gouvernementaux mettent en valeur le travail des producteurs agricoles.

M. Gilles Tremblay: On peut penser à des campagnes publicitaires et promotionnelles.

M. Pierre Breton: Lorsque j'étais directeur des ressources humaines, nous disions souvent à nos superviseurs et à nos gestionnaires que la plus belle reconnaissance se manifestait au quotidien. Cela pouvait se traduire par une simple tape dans le dos, par des remerciements et des encouragements, par exemple lorsque du travail avait été accompli dans un laps de temps très court. C'était souvent la meilleure façon de s'assurer que nos gens avaient confiance et sentaient leur travail reconnu. Nous comprenons très bien que ce n'est pas facile, dans le cas d'un agriculteur qui travaille souvent seul, qui est son propre patron et qui n'a pas de supérieur pour lui dire qu'il fait de l'excellent travail au quotidien.

Je vous remercie et vous félicite. Comme M. Berthold, j'ai bien hâte de prendre connaissance de votre thèse.

[Traduction]

Le président: Merci. C'est tout le temps que nous avons.

Merci à vous, madame Smith et madame Hyndman-Moffat.

• (0930)

[Français]

Messieurs Tremblay et Roy, je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer ce matin. Nous allons certainement prendre en compte votre témoignage.

[Traduction]

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Monsieur le président, pourrais-je simplement demander à nos témoins quelle est selon elles la meilleure solution pour ce qui est des consultations à tenir. Nous attendrons leur réponse à ce sujet. Je m'intéresse beaucoup au milieu rural et à la manière dont les instances fédérales et provinciales pourraient conjuguer leurs efforts afin de nous aider un peu en nous évitant les complications bureaucratiques comme dans le cas du registre des armes à feu.

Merci.

Le président: Vous voulez qu'elles nous fassent parvenir leur réponse?

M. Bev Shipley: Oui.

Le président: D'accord.

[Français]

Comme vous venez de l'entendre, vous pourrez nous faire parvenir cette information par l'entremise de notre greffière. Nous allons nous assurer qu'elle fait partie de notre étude.

[Traduction]

Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>